

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MARDI 14 MARS 2017 A 18 H 30  
A GEVREY-CHAMBERTIN, SALLE DES CLIMATS DE BOURGOGNE**

-----  
**PRESENTS : PRESIDENT** : Christophe LUCAND.

**MEMBRES TITULAIRES** : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, Marc REBULLIOT (en remplacement d'André DALLER), Evelyne GAUTHEY, Claude REMY, Bernard BOBROWSKI, Jean-Marc BROCHOT, François MILLET (en remplacement de François MARQUET), Dominique GUENOT (en remplacement de Jean-Claude BELLINI), Gérard FRICOT, Lionel PAULIN, Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Pierre GALTIE, Ludovic MILLE, Léonard DILLENCHNEIDER, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Yves COGNET, Bernard CHOLET, Daniel CHOUSA (en remplacement de Jean-François ARMBRUSTER), André ARZUR, Jean-François COLLARDOT, Pascal BONVALOT, Didier GUILLEMARD, Bernard MOYNE, Marie-Josèphe VACHET, Sophie GALLOIS, Yves STIEFVATER, Mary QUINTALLET, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, René LAPRAY (en remplacement de Valérie DUREUIL), Denis GAILLOT, Roger GUILLEMINOT (en remplacement de Sylvaine BILLOTTE), Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Alain CARTRON, Josiane MICHAUD, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Alain FORNEROL, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Didier PRORIOL, Umberto CHETTA, Christian ROUSSEL, Jean-Louis LEXTREY, Aleth DETOT, Jean-Claude GAILLARD (en remplacement de Muriel MONIER), Hubert POUILLON, Pascal BORTOT, Alexandre GARNERET, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Sylviane PAUL-MONCEAUX, Christian PARIS, Pierre LIGNIER, Pascal GRAPPIN, Rudy VADUREL (en remplacement de Marcel JOBARD), Maurice CHEVALLIER, Claude CHARLES.

**EXCUSES** : André DALLER, Thomas CAGNIANT, François MARQUET, Jean-Claude BELLINI, Sylvie VACHET, Jacky MOULIN, Michel PERSONNIER, Jean-François ARMBRUSTER, Anne SEGUIN, Valérie DUREUIL, Christian HOQUET, Sylvaine BILLOTTE, Jean-Luc ROBIOT, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Nicole GENEVOIX, Muriel MONIER, Florence ZITO, Gilles GADESKI, Pierre-Alexandre PRIVOLT, Marcel JOBARD.

**POUVOIRS** : Jacky MOULIN a donné pouvoir à Léonard DILLENCHNEIDER.

Michel PERSONNIER a donné pouvoir à Gérard FRICOT.

Anne SEGUIN a donné pouvoir à Marie-Josèphe VACHET.

Jean-Luc ROBIOT a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Josiane MICHAUD.

Gilles MUTIN a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Alain FORNEROL.

Gilles GADESKI a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Pierre-Alexandre PRIVOLT a donné pouvoir à Aleth DETOT.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Christian PARIS.  
-----

Monsieur le Président accueillait les participants et les remerciait de leur présence.

Après avoir procédé à l'appel nominal, Monsieur le Président faisait procéder à l'approbation du compte rendu de la séance du conseil communautaire du 21 février 2017 et du relevé de décisions du bureau communautaire du 6 mars 2017, qui n'appelaient pas d'observation particulière.

Il était ensuite passé à l'examen des points de l'ordre du jour.

## **1. PRESENTATION DU SERVICE « NATURE » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Jean-Marc BROCHOT, Vice-Président en charge de la Nature et du Tourisme et Laurent SERVIERE, Directeur du Service Nature de la Communauté de Communes et Conservateur de la Réserve Naturelle Combe Lavaux – Jean ROLAND présentent au Conseil Communautaire le service nature et ses missions.

Jean-Marc BROCHOT indique que les membres de la Commission biodiversité auront l'occasion d'effectuer des visites de terrain pour s'imprégner des sujets.

Christophe LUCAND remercie Laurent SERVIERE pour sa présentation et son travail en général.

## **2. PRESENTATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ESPACE SPORTIF A SAULON-LA-CHAPELLE**

Hubert POULLOT, 1<sup>er</sup> Vice-président, présente au Conseil communautaire l'opération de construction d'un espace sportif à Saulon-La-Chapelle, dont les travaux devraient débuter prochainement.

## **3. PROJETS DE DELIBERATIONS**

### **C/17/62 – OBJET : APPEL A PROJET DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR « SITES PILOTES POUR LA RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE »**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité moins une abstention, autorise le président à candidater à l'appel à projet du Programme d'Investissement d'Avenir "Sites pilotes pour la reconquête de la biodiversité".

Jean-Marc BROCHOT présente l'appel à projet du programme d'investissement d'avenir « Sites Pilotes pour la Reconquête de la Biodiversité. Il explique qu'il s'agit d'une réelle opportunité d'inscrire la gestion d'un nouveau territoire dans un projet innovant. Si la Communauté de Communes est retenue, la réponse sera donnée en juillet, puis le projet reviendra devant le bureau et le Conseil communautaire pour étudier le financement de chaque action.

Il souligne que dans un contexte de financements rares, cet appel à projet représente une possibilité de financer l'extension de la gestion de la biodiversité sur l'ensemble du territoire, d'ajouter de nouveaux projets tout en conservant les anciens. Il explique aussi que peu de structures peuvent se positionner sur des conditions aussi ambitieuses que celles de cet appel à projet.

Didier GUILLEMARD s'interroge sur le financement des actions, puisqu'il est évoqué la possibilité d'une aide qui atteindrait 60 à 80%. Quid de la part restante.

Jean-Marc BROCHOT explique que pour aller chercher les 20% minimum d'autofinancement qui restera à notre charge, il sera mobilisé des moyens auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental sur les Espaces Naturels Sensibles. La part de 60% correspondant principalement à l'aide de l'Etat.

Laurent SERVIERE précise que le taux d'éligibilité aux aides publiques est de 80% pour les réserves naturelles. Mais en l'espèce, les 20% manquant entre 60% et 80% peuvent être apporté en valorisant de l'ingénierie de projet et des aides sur des projets déjà existants.

Christophe LUCAND indique qu'il ne s'agit pour l'instant que d'une candidature en réponse à un appel à candidature avec un calendrier particulièrement serré. Mais que ce dossier reviendra devant le bureau et le conseil communautaire pour la validation des plans de financement des actions si le projet était retenu.

Alain CARTRON fait remarquer que la présentation expose bien que l'on sort de l'aire géographique de Natura 2000 et de la Réserve Naturelle pour couvrir l'ensemble du nouveau territoire intercommunal. Ainsi, le plan paysager du bassin carrier et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sont intégrés à la démarche pour l'ensemble du territoire.

Il est rappelé que le PCAET est à adopter avant fin 2018.

**C/17/63 - OBJET : MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ITINERAIRE DU SENTIER DES 200 MARCHES A FIXIN**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la mise en œuvre de l'itinéraire de randonnée du sentier des 200 marches sous sa maîtrise d'ouvrage et sollicite son inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.). Il autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires en ce sens.

Alain CARTRON demande si l'urgence justifiait que ce dossier soit soumis à l'assemblée communautaire sans que la future Commission Tourisme n'ait eu à l'examiner préalablement.

Jean-Marc BROCHOT répond que ce dossier était déjà en attente avant la fusion et qu'il y a effectivement urgence dans la mesure où il s'agit d'un des 29 sentiers qui figurent dans le futur topo-guide conçu par les deux offices de tourisme et qui va paraître fin avril 2017. Il est également précisé que les consentements des propriétaires privés ont bien entendu été recueillis.

**C/17/64 - OBJET : RENOUVELLEMENT DU POSITIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN TANT QUE STRUCTURE ANIMATRICE DU SITE NATURA 2000 DE LA COTE DIJONNAISE**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à proposer la Communauté de communes en tant que structure animatrice auprès du comité de pilotage du site Natura 2000 de la Côte dijonnaise, et à proposer, dans la continuité de la décision du COPIL, Jean-Marc BROCHOT, Vice-Président en charge de la délégation Biodiversité et Développement Touristique, en tant que président du comité de pilotage.

Le Conseil communautaire autorise également le Président à signer tout autre document relatif à cette affaire (avenant à la convention cadre, convention annuelle d'animation...).

**C/17/65 – OBJET : CONDITIONS DE REMUNERATION DES AGENTS CONTRACTUELS RECRUTÉS POUR DES REMPLACEMENTS OU DES RENFORTS DE SERVICE**

Le Conseil communautaire autorise le Président à signer les contrats de travail afférents au remplacement des personnels absents selon les besoins du service et pour le renfort des équipes lors d'accroissements d'activités, et décide que la base de rémunération des agents contractuels recrutés pour ces motifs correspondra à l'indice majoré du 1<sup>er</sup> échelon du grade de recrutement.

**C/17/66 – OBJET : INSTAURATION ET MODALITES DE VERSEMENT DE L'INDEMNITE POUR ENFANTS A CHARGE DES AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PRIVE**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'instaurer et de verser l'indemnité pour enfant à charge des agents de droit privé, et en définit les modalités d'application, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**C/17/67 – OBJET : INSTAURATION DE L'INDEMNITE POUR TRAVAUX DANGEREUX, INSALUBRES, INCOMMODES OU SALISSANTS**

Le Conseil communautaire décide d'instaurer et de verser mensuellement l'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants au profit du personnel concerné, selon les modalités définies ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**C/17/68 – OBJET : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DANS LE CADRE D'EXPERTISES MEDICALES**

Le Conseil communautaire autorise la prise en charge des frais de transports des agents dans le cadre d'expertises médicales, pour les agents n'ayant pas repris leur activité professionnelle ou dont le déplacement intervient en dehors de leur temps de travail.

**C/17/69 – OBJET : DISPOSITIONS RELATIVES AU REGIME D'ASTREINTE ET DE COMPENSATION DE L'ACTIVITE DES DECHETS**

Le Conseil communautaire fixe les dispositions relatives au régime d'astreinte d'exploitation de samedi au service Ordures Ménagères, et le versement de l'indemnisation de gardiennage de samedi.

**C/17/70 - OBJET : ETUDE DE CARACTERISATION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES**

Le Conseil communautaire approuve l'adhésion de la Communauté de communes à un groupement de commande pour une étude de caractérisation des ordures ménagères, afin de pouvoir mesurer l'évolution du changement des comportements des usagers suite aux actions menées par le service déchets via le programme de prévention et l'instauration de la Redevance Incitative.

Cette nouvelle campagne permettra également dans le cadre du programme de prévention réglementaire d'identifier les gisements potentiels d'évitement, définir et dimensionner les actions de prévention à mettre en place.

Monsieur Didier TOUBIN, Vice-Président délégué, est désigné comme représentant participant à l'analyse des offres.

**Délibérations budgétaires :**

Le conseil communautaire procède à l'examen et à l'adoption des délibérations budgétaires suivantes :

**C/17/71 - OBJET : BUDGET *EAU GEVREY* - COMPTE DE GESTION 2016**

**C/17/72 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET *EAU GEVREY***

**C/17/73 - OBJET : BUDGET PRIMITIF *EAU GEVREY* – EXERCICE 2017**

**C/17/74 - OBJET : BUDGET *TRANSPORTS de PERSONNES GEVREY* - COMPTE DE GESTION 2016**

**C/17/75 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET *TRANSPORTS de PERSONNES GEVREY***

**C/17/76 – OBJET : BUDGET PRIMITIF *TRANSPORT de PERSONNES GEVREY* – EX. 2017**

**C/17/77 - OBJET : BUDGET *ENERGIE GEVREY* - COMPTE DE GESTION 2016**

**C/17/78 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ENERGIE GEVREY**

**C/17/79 - OBJET : BUDGET PRIMITIF ENERGIE GEVREY – EXERCICE 2017**

**C/17/80 - OBJET : BUDGET DECHETS NUIITS - COMPTE DE GESTION 2016**

**C/17/81 - OBJET : BUDGET DECHETS - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET AFFECTATION DU RESULTAT**

**C/17/82 - OBJET : BUDGET PRIMITIF DECHETS – EXERCICE 2017**

**C/17/83 - OBJET : BUDGET ZONE ECO TERRES D'OR - COMPTE DE GESTION 2016**

**C/17/84 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ZONE ECO TERRES D'OR**

**C/17/85 – OBJET : BUDGET PRIMITIF ZONE ECO TERRES D'OR – EXERCICE 2017**

**C/17/86 - OBJET : BUDGET ZAC DE NUIITS ST GEORGES « LE PRE SAINT DENIS » COMPTE DE GESTION 2016**

**C/17/87 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ZAC DE NUIITS ST GEORGES « LE PRE ST DENIS »**

**C/17/88 - OBJET : BUDGET PRIMITIF ZAC DE NUIITS SAINT GEORGES « LE PRE SAINT DENIS » – EXERCICE 2017**

**C/17/89 - OBJET : BUDGET ZAC DE GILLY « LA PETITE CHAMPAGNE » COMPTE DE GESTION 2016**

**C/17/90 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ZAC DE GILLY « LA PETITE CHAMPAGNE »**

**C/17/91 - OBJET : BUDGET PRIMITIF ZAC GILLY »LA PETITE CHAMPAGNE » – EXERCICE 2017**

**C/17/92 - OBJET : BUDGET ZAC DE CORGOLOIN « LA VARENNE » COMPTE DE GESTION 2016**

**C/17/93 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ZAC DE CORGOLOIN « LA VARENNE »**

**C/17/94 - OBJET : BUDGET PRIMITIF ZAC CORGOLOIN « LA VARENNE » – EXERCICE 2017**

**C/17/95 - OBJET : BUDGET RPI - COMPTE DE GESTION 2016**

**C/17/96 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET RPI**

Toutes ces délibérations sont approuvées à l'unanimité.

## **C/17/97 - OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA VOUGE**

### **Annule et remplace délibération C/17/50 du 21 février 2017**

Le Conseil communautaire désigne les conseillers communautaires suivants pour le représenter au Syndicat mixte du bassin de Vouge :

|              |                           |              |                             |
|--------------|---------------------------|--------------|-----------------------------|
| Titulaires : | Monsieur Claude REMY      | Suppléants : | Monsieur Gilles CARRE       |
|              | Monsieur Gérard TARDY     |              | Monsieur Bernard BOBROWSKI  |
|              | Monsieur Hubert POULLOT   |              | Monsieur André ARZUR        |
|              | Monsieur Jean-Luc ROBIOT  |              | Monsieur Yves STIEFVATER    |
|              | Monsieur André DALLER     |              | Monsieur Bernard MOYNE      |
|              | Monsieur François MARQUET |              | Monsieur Christophe LUCAND. |

#### **4. COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES**

Christophe LUCAND explique que certaines communes n'ont toujours pas répondu en ce qui concerne les conseillers municipaux candidats pour participer à une commission intercommunale. Il est laissé encore quelques jours de délais, mais les compositions des commissions seront arrêtées en fin de semaine. Chaque Vice-président pourra ensuite convoquer sa commission suivant le calendrier qu'il aura établi.

Pascal GRAPPIN annonce d'ores et déjà une réunion de la Commission « Développement économique » le jeudi 23 mars 2017.

#### **5. QUESTIONS DIVERSES**

##### **DÉMISSION D'UN VICE-PRÉSIDENT**

Christophe LUCAND informe l'assemblée des suites de la démission de Jean-Claude BELLINI de son poste de Vice-président. La lettre de démission a été transmise à Madame la Sous-Préfète, qui a sollicité la position du Président. Il explique qu'il a répondu par écrit et qu'il est maintenant en attente de la décision de Madame la Sous-Préfète.

##### **SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL**

Alexandre GARNERET rend compte de la réunion du SCOT du Grand Dijon du 28 février 2017. Il a notamment été approuvé la révision du PLU de Fauverney, avec réserves.

Concernant l'adhésion de la Communauté de communes à un SCOT, il est suggéré d'attendre la date butoir du 31 mars 2017, le défaut de réponse valant adhésion de la Communauté de communes au SCOT du Pays Beaunois.

Christophe LUCAND indique qu'il proposera lors de l'assemblée du 28 mars 2017 un projet de délibération sur l'adhésion à l'un ou l'autre des deux SCOT. Il estime en effet préférable d'un point de vue démocratique que le Conseil Communautaire se prononce sur ce sujet, même s'il regrette que le délai ne permette pas l'organisation d'un large débat sur ce sujet pourtant important.

La séance était levée à 20 h 45.